

bles, je m'empresserai d'aller vous donner l'assurance de ma considération distinguée et de mon estime.» (1)

De Salaberry ne reçut sa commission d'officier qu'au commencement de l'année 1794, à une époque où le Prince était dans la plus grande intimité avec sa famille, et où il faisait des démarches actives pour faire récompenser dignement le seigneur de Beauport des services qu'il avait rendus à la cause anglaise dans la dernière guerre. Aussi est-il plus que douteux que le héros de Châteauguay doive à l'incident raconté plus haut d'avoir obtenu la haute protection du Duc de Kent qui, dans ses lettres à son noble père, parla toujours dans les termes les plus affectueux de son jeune protégé.

Le mémoire de Faribault dit encore que De Salaberry était commis à l'époque où il fut l'objet des faveurs du Prince. Il est permis d'en douter, car nous voyons par l'ouvrage du Dr. James Anderson (2) que De Salaberry n'avait que seize ans lorsqu'il fut nommé officier et qu'il avait servi les deux années précédentes comme volontaire dans le 44^{ème} régiment.

II

La compagnie du Nord-Ouest ayant annoncé deux ans plus tard qu'elle avait besoin de trois ou quatre jeunes gens actifs et entreprenants pour faire la traite parmi les sauvages, Faribault s'empressa d'offrir ses services, qui furent acceptés. Ses parents le supplièrent vainement de ne pas quitter le toit paternel. Fasciné par la perspective des aventures que lui promettait ses courses dans les bois, il resta cette fois insensible à leur prières comme à leurs remontrances.

Faribault quitta Montréal au mois de juin 1796, en compagnie de trois autres jeunes canadiens et de deux agents de la compagnie du Nord-Ouest, pour se rendre à Mackinaw, lieu de leur destination. Ce trajet dura quinze jours et ne se fit pas sans beaucoup de peines et de difficultés. Il fallut aux hardis voyageurs non seulement ramer presque tout le jour, mais encore faire plusieurs portages le long des nombreux rapides qui accidentent l'Outaouais, et transporter sur leurs épaules leur canot, leur bagage et leurs provisions.

A son arrivée à Mackinaw, Faribault fut chargé d'aller fonder un poste de traite à Kankakee, qui a vu naître depuis une jolie petite ville moitié française et moitié américaine. Ce poste étant situé sur le territoire des Etats-Unis, Faribault, accompagné d'un guide Potowattomie, dut se rendre à Port Vincent, sur la rivière Wabash, où demeurait le surintendant des affaires des sauvages, le gouverneur Harrison, pour obtenir un permis de traite. Il lui fallut chevaucher pendant six jours à travers la prairie pour accomplir ce trajet, durant lequel il ne put échanger une seule parole avec son guide, dont le langage lui était absolument étranger.

Le gouverneur Harrison le reçut avec tous les égards possibles, lui donna l'hospitalité pendant trois jours, et accueillit favorablement sa demande. Après avoir été comblé de politesses, Faribault prit congé de son hôte pour se rendre à sa destination. Il comptait rencontrer à l'embouchure de la rivière St. Joseph, à la maison de traite d'un nommé MacKenzie, quatre voyageurs canadiens qui devaient passer l'hiver avec lui à Kankakee; mais il n'en trouva que trois, l'autre ayant péri malheureusement durant le voyage.

Après un examen attentif des lieux, Faribault alla fixer son poste de traite à l'embouchure de la rivière Kankakee. Ses marchandises ne tardèrent pas à arriver, et pendant que ses compagnons travaillaient à la construction de leurs quartiers d'hiver, il commença à trafiquer d'une manière active avec les Potowattomies.

Faribault fit un commerce lucratif avec ces sauvages, et le printemps suivant il se rendit à Mackinaw pour remettre à l'agent de la compagnie du Nord-Ouest, M. Gillespie, toutes les précieuses fourrures dont il avait fait l'acquisition. Ce dernier fut tellement satisfait de ses opérations qu'il lui confia un poste beaucoup plus important, celui de Bâton-Rouge, situé sur la rivière Des Moines, à deux cents milles environ de son embouchure. Les Sioux sur-tout fréquentaient ce poste, et comme Faribault ne comprenait pas leur dialecte, bien différent de celui des Potowattomies qu'il avait appris l'hiver précédent, il prit pour interprète un nommé Debord, qui connaissait parfaitement leur langage et leurs mœurs. Il ne fut pas moins

heureux dans son trafic avec ces indiens, et il alla remettre au printemps une quantité considérable de pelleteries à M. Crawford, agent de la compagnie du Nord-Ouest, qui stationnait à l'embouchure de la rivière Des Moines.

Faribault resta quatre ans au même poste dans une solitude presque complète. Malgré l'attachement que lui témoignaient les sauvages en général, il courut plus d'un danger dans ce poste reculé, et faillit même être assassiné par un métis jaloux de l'intrusion des blancs dans le pays. La région où il se trouvait abondait en castors, loutres, daims, ours et autres animaux sauvages, et elle était surtout habitée par les Sioux, les Sacs, les Renards, les Iowas et quelques autres tribus.

Les gages d'un commis à cette époque étaient de \$200 par ans, celles d'un interprète de \$150, et des voyageurs de \$100. La compagnie au service de laquelle ils étaient employés se chargeait de leur subsistance, qui laissait souvent fort à désirer; dans ce cas, l'abondance du gibier suppléait à l'absence des aliments ordinaires. Les articles de la traite se composaient de couvertes, vêtements, coton, tabac, d'objets d'orfèvrerie à bon marché et de *wompum* qui remplaçait au besoin le numéraire pour l'échange. Les traiteurs et les voyageurs passaient tout l'hiver dans une inaction presque complète dans leurs huttes grossières formées de troncs d'arbres, mais ils devaient au printemps visiter les différents camps de sauvages des alentours, afin de faire l'acquisition des produits de leur chasse. Tout ce commerce se faisait au comptant.

Son engagement terminé, Faribault se proposait de revenir au Canada, vers le quel son souvenir s'était reporté tant de fois au milieu de ses veilles et courses solitaires, lorsqu'il eut le chagrin d'apprendre la mort soudaine de son père et de sa mère, survenue à quinze jours d'intervalle. Cette double et douloureuse perte lui enlevant les liens qui le rattachaient le plus au pays natal, il décida de continuer à servir dans la compagnie du Nord-Ouest. Il alla prendre charge du poste de traite des Petits Rapides, qui se trouvait sur les bords de la rivière Saint-Pierre, dans le Minnesota, à quarante milles de son embouchure, et il fit un commerce très-lucratif avec les Sioux des alentours.

JOSEPH TASSÉ.

(A continuer)

ESPOIR

A quoi songe-t-elle, la brunette jeune fille, accoudée là, à cette fenêtre, et qui embrasse de son ardente prunelle la fenêtre de l'orphelin ?

Quel rêve couve-t-elle au fond de son regard plus brillant qu'une étoile, et dont les rayons pénètrent et remuent tout mon être ?

La comprenez-vous, la brunette jeune fille, lorsqu'elle m'adresse ce sourire d'ange, ce sourire divin qui me fait sourire moi-même à l'illusion du bonheur ?

La devinez-vous, quand son front s'assombrit ou s'illumine tout à coup, selon que le souvenir de ma mère morte m'accable, ou qu'un semblant d'espoir passe dans mon cœur ?

Espoir !

Pourquoi ce mot dans la langue ?

Oublier le malheur présent et les hasards de l'avenir, l'on appelle cela espérer !

Espoir veut dire inexpérience d'hier, rêve et folie d'aujourd'hui. Demain s'en moque, et lui travaille une déception sans pitié.

Et l'on dit à l'homme qui se décourage et qui pleure : « ESPÈRE. »

Quoi ? Qu'une mère défunte soit rendue à son enfant ? O sottise humaine !

Mère, lorsque tu n'es plus, dois-je vivre ?

J'hésite.

Mon âme voyait jadis aux clartés de la tienne.

L'orage y a jeté la noirceur et l'épouvante.

L'horizon s'assombrit et menace davantage.

Et néanmoins, quand le néant m'apparaît, mère, je n'ai pas le courage de mourir.

O mon Dieu, pardonne à l'insensé qui t'insulte !

Mère, quelles larmes tu verses, si tu m'entends ! Que tu dois souffrir des inquiétudes, des doutes et de la lâcheté de ton fils !

Pendant vingt ans tu le conduisis par la main dans le sentier qui mène au ciel. Et lorsque Dieu l'appelle, ton fils ne croit plus rien devant lui dans ce sentier où tu le laisses.

Hélas ! j'ai blasphémé contre toi, ô ma mère, et contre la foi que tu m'as donnée. J'ai blasphémé contre l'ÉTERNEL !

Mais... que fait-elle la, brunette jeune fille qui est là encore, accoudée à la fenêtre, et dont l'œil me poursuit sans cesse ?

Voyez donc comme sa beauté est modeste et noble ! comme son visage est empreint de douceur et de bonté !

comme le sourire qui court sur ses lèvres est affable ! comme il y a de la tendresse et de l'amour dans son regard !

Est-ce une fille de la terre ?
Est-ce un ange que ma mère m'envoie ?

..... Seul, recueilli, songeant au passé, regardant le présent, méditant l'avenir, je pleurais.

Tout à coup, une forme humaine se dessina devant moi ; je reconnus l'ombre sacrée de ma mère.

« Mon fils ! »

Oh ! que c'était bien cette voix si tendre, si onctueuse, si touchante, qui m'avait nommé ainsi tant de fois !

Il y avait des sanglots dans cette voix. Je tombai à genoux, et je me frappai la poitrine.

« Mon fils ! »

Et ma mère, en prononçant ces mots, m'observait avec son regard si doux, si bon, si plein d'amour !

Je m'élançai pour l'étreindre dans mes bras, lui donner le baiser filial, lui dire combien je l'aimais, combien je la regrettais, combien j'avais besoin d'elle. L'ombre recula, et je ne pus rien saisir.

« Mon fils,

« Tandis que, livré aux seules inquiétudes terrestres, vous ne daignez même pas penser qu'il y a un Dieu au-dessus de vous : ce Dieu m'envoie vers vous pour éveiller votre courage et calmer vos douleurs.

« Comme vous êtes injuste, ô mon enfant, et comme vous oubliez facilement les devoirs que vous imposez et votre origine et votre fin !

« Sans doute, sur cette terre des vivants, les angoisses sont partout, et l'on n'y rencontre pas d'espoir sans déception, de bonheur sans tristesse.

« Mais, mon fils, faut-il s'étonner que l'exil soit le séjour des larmes et des chagrins ?

« Et pourtant, vous maudissez la loi souveraine qui ne vous y a pas laissé sans secours.

« O mon fils, vos blasphèmes avaient armé le courroux du Tout-Puissant. Vous alliez périr, car la foudre divine s'agitait déjà sur votre tête, et elle éclatait. Lorsque mes supplications maternelles ont fléchi le Seigneur.

« Humiliez-vous, ô mon enfant, devant le Très-Bon, le Très-Miséricordieux.

« Au-dessus des grands et des riches de ce monde qui rient de la misère et la repoussent, il y a celui qui récompense un verre d'eau donné en son nom, et qui n'est sourd à aucune prière.

« Au-dessus de la foule insensée qui brise aujourd'hui la statue qu'elle élevait hier, et qui insultera demain l'homme qu'elle acclame aujourd'hui, il y a celui qui fait descendre les superbes et monter les petits.

« Ne recherchez donc plus la faveur des grands, car elle est égoïste et intéressée. N'ambitionnez donc plus les applaudissements de la foule, car ils sont sots et vains comme elle.

« Elevez vos pensées, vos desirs, vos projets à celui qui ne trompe et qui ne rejette jamais ses serviteurs.

« Et Dieu vous bénira, et vous serez heureux même en ce monde.

« Et déjà, une femme, un ange qui rend le ciel jaloux de la terre, vient à vous. Seconde mère, qui vous conduira par la main dans le sentier où je vous ai quitté, et que Dieu vous envoie pour vous détourner de l'abîme, et vous sauver. »

PHILIPPE MASSON.

LE PARTI LEGITIMISTE

Nous lisons dans le *Figaro* du 1^{er} décembre :

Il y a eu hier une réunion parlementaire d'une importance incontestable. C'est celle de l'extrême droite. Dès la veille, des billets mystérieux avaient invité les cheuval-légers à se réunir rue Colbert, « pour communication grave. »

A une heure et demi, chacun se trouvait à son poste.

— Monsieur de Casarlove, vous avez la parole, dit le président.

Le jeune député du Lot-et-Garonne se leva, et, de la voix vibrante et chaleureuse qu'on lui connaît, il lut une messive du comte de Chambord.

Ce document n'est point un manifeste. Il porte en titre ces mots : « A mes amis. » C'est une simple lettre, qui n'est point destinée à la publicité. Nous nous contenterons de l'analyser.

« Quelques chefs du parti légitimiste sont allés consulter M. le comte de Chambord, pendant les vacances pour le prier de tracer à ses fidèles la ligne de conduite à suivre pendant la nouvelle session. »

Le chef de la maison de France leur répond en substance :

« Le Roi ne s'oppose pas à l'affermissement personnel du Maréchal, mais il est défavorable à toute mesure, à toute loi qui donnerait un caractère personnel au Septennat, et qui entraverait ou même ajournerait l'avènement de la Royauté légitime. »

Par conséquent, invitation pressante à ne voter ni la trans-mission, ni l'organisation des pouvoirs, en un mot, rien qui touche de près ou de loin aux lois constitutionnelles.

Même inflexibilité sur la question du Sénat.

« Il ne faut, à aucun prix, de la seconde chambre, » — dit expressément le comte de Chambord.

Tel est, en résumé, ce prononciamiento décisif. La lettre est brève, impérative, le ton de souverain qui y règne n'a permis à aucune objection, à aucune critique de se produire.

(1) Le Duc de Kent était lié d'amitié non seulement avec M. de Salaberry, mais encore avec plusieurs autres Canadiens et prêtres de distinction, tels que M. Renault, curé de Beauport, et le P. Berrey, le dernier supérieur des Récollets en Canada. S'il était généralement estimé, il était aimé en particulier des Canadiens-Français, dont il se montra en toutes occasions l'ami et le protecteur. On peut en juger par l'extrait suivant de *Lambert's Travels in Canada* : « Son Altesse Royale durant son séjour en Canada a montré beaucoup d'attention aux habitants, en particulier aux Canadiens-Français, aux enfants desquels il a donné des commissions, sa politesse et son affabilité lui ont gagné l'estime de la population, et beaucoup de personnes le regardent, je crois, comme leur saint et leur patron ; du moins, c'est ainsi que j'en ai entendu parler. »

(2) *The life of Edward, Duke of Kent.*